



COMPTE RENDU SOMMAIRE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-quatre janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric AUDIBERT, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Éric AUDIBERT, Jacqueline ROLFE, Lucienne QUINANZONI, Henri COLOMBO, Pierre BONNET, Agnès FELIX, Patrice BURLANDO, Aude HEZARD, Jean-Marc DUBUC, Jean-Pierre MADONIA, Sabine NAEL, Frédérique ROUSTANG, Jacqueline HOUSSARD, Alfred FURLIN.

Absents représentés : Laurent REMY (procuration donnée à Mme Frédérique ROUSTANG).

Mme Agnès FELIX a été nommée secrétaire

URBANISME

2017_001- RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME.

Sur proposition de Monsieur le Maire et présentation de Madame la Première Adjointe, déléguée à l'urbanisme, il est proposé de lancer à compter de ce jour une procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montfort sur Argens. La délibération proposée aux membres de l'assemblée définit les objectifs de cette révision ainsi que les modalités de concertation du public.

Adopté à l'unanimité.

FINANCES

2017_002 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2017 - TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RESEAU D'EAU POTABLE DU CHEMIN DES LONES - PHASE 2

Monsieur le Maire expose que les dossiers de demande de subvention au titre de la DETR 2017 doivent être transmis aux services de l'Etat avant le 31 janvier 2017. Il propose de présenter le projet de réhabilitation du réseau d'eau potable du chemin des Lones en priorité 1. Le montant HT des travaux s'élève à 163 169 €, il est proposé de solliciter une aide financière au titre de la DETR 2017 d'un montant de 37 701.20 €, soit 23.1 % du montant HT des travaux.

Adopté à l'unanimité

2017_003 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2017 - TRAVAUX DE RÉHABILITATION THERMIQUE DE L'HOTEL DE VILLE

Monsieur le Maire expose que les dossiers de demande de subvention au titre de la DETR 2017 doivent être transmis aux services de l'Etat avant le 31 janvier 2017. Il propose de présenter le projet de réhabilitation énergétique de l'hôtel de ville par le remplacement de fenêtres et porte fenêtres par des menuiseries en double vitrage en priorité 2. Le montant HT des travaux s'élève à 19 447 €, il est proposé de solliciter une aide financière au titre de la DETR 2017 d'un montant de 7778.80 €, soit 40 % du montant HT des travaux.

Vote : adopté à l'unanimité



2017_004 - PROJET DE RÉSTAURATION DES PEINTURES DE L'ÉGLISE, PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de programmer une opération de restauration des peintures intérieures de l'église communale en 2017, année des 400 ans de la construction de cet édifice. Il propose également de solliciter le conseil régional afin de pouvoir bénéficier d'une subvention au titre de la politique culturelle régionale. Les travaux sont estimés à u montant de 12 400 € HT, et il est proposé de solliciter l'aide financière de la région à hauteur de 4 960 € soit 40 % du montant HT du projet.

Vote : adopté à l'unanimité

2017_005- PARTICIPATION AUX FRAIS DE GESTION DU CENTRE MEDICO SCOLAIRE DE BRIGNOLES

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les enfants scolarisés à l'école communale bénéficient des services du centre médico scolaire implanté dans des locaux communaux à Brignoles. Le coût inhérent à l'accueil de cet établissement par la commune de Brignoles a été évalué par l'Inspection Académique à un montant de 1,5 € / an et par enfants scolarisé en grande section de maternelle et en primaire. Monsieur le maire propose de signer la convention de participation aux frais de gestion du centre médico scolaire de Brignoles avec la commune de Brignoles. La dépense pour l'année 2015 / 2016 est évaluée à 157,50 €, pour l'année en cours et à venir le titre de recette émis par la commune sera ajusté en fonction des effectifs scolaires transmis par l'Inspection de l'Education Nationale chaque année.

Vote : adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Eric AUDIBERT

Ceci est un compte rendu sommaire destiné à l'information de la population. Le procès-verbal intégral est consultable en Mairie dès son adoption par le Conseil Municipal lors de sa prochaine séance. Toutes les délibérations sont également consultables dès qu'elles ont acquis leur caractère exécutoire.

Affiché le :